

Présentation de la Salle Opérationnelle

La gestion des crises de securité civile

Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de Protection Civile (SIRACED-PC)
PR - Janvier 2010

LE CENTRE OPERATIONNEL DEPARTEMENTAL

DECRET n° 86-1231 du 2 décembre 1986

IL EST ACTIVE

- sur décision du Premier Ministre
- sur décision du Préfet

Dès que survient un évènement grave susceptible de dégénérer en crise, une **CELLULE DE CRISE** se met en place. Elle se structure et se renforce en fonction de l'ampleur de la crise. A géométrie variable elle peut être amenée à monter en puissance, jusqu'à sa forme la

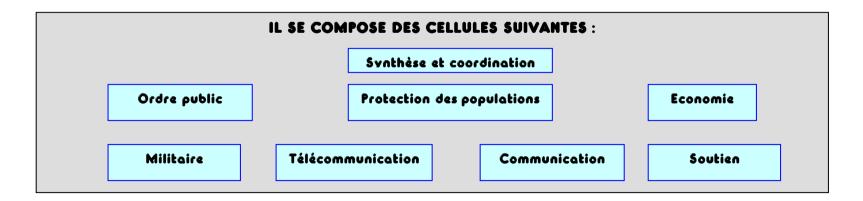
plus élaborer : **le COD**

IL EST CONSTITUE

à chaque échelon territorial déconcentré (zone, région et département.)

CENTRE OPERATIONNEL INTERMINISTERIEL, PLACE SOUS L'AUTORITE DU PREFET

- Il regroupe les représentants de tous les ministères (délégués ministériels et autorités militaires)
- Il peut accueillir des représentants d'opérateurs et des collectivités territoriales
- Il suit l'évolution des situations et recueille et exploite le renseignement
- Il tient des tableaux d'emploi des moyens
- Il prépare les décisions du préfet



LE CENTRE OPERATIONNEL DEPARTEMENTAL Schéma d'organisation

PREFET

CELLULE SYNTHESE ET COORDINATION

- Recueillir et exploiter le renseignement
- Assurer le suivi de l'évolution des situations
- Veiller à l'emploi des moyens
- Préparer les décisions du préfet
- Suivre l'exécution des décisions

CELLULE COMMUNICATION

- relations avec les médias
- information des populations
- information des familles

CELLULE SOUTIEN

- courrier
- secrétariat
- logistique

Cabinet Services de la préfecture

CELLULE ORDRE PUBLIC

Ordre public
Application des plans
généraux de protection
Mise en œuvre et suivi des
plans
Circulation routière de
défense

DDSP DDPAF SDIG CRS Gend. DDT

CELLULE PROTECTION DES POPULATIONS

Secours Hébergement Organisation sanitaire Résidents ou transit

SIDPC SDIS DDASS SAMU Inspection académique

CELLULE ECONOMIQUE

Gestion et répartition des ressources Mise en œuvre des plans de transport

TPG Douanes
DDCCRF DDT
DREAL
Opérateurs d'infrastructures
vitales

CELLULE TELECOM

Suivi du fonctionnement des réseaux Entraide Variante MT

Télécom SDSIC TDF Radios amateurs

CELLULE MILITAIRE

Liaisons Suivi des situations Renseignements militaires

DMD DPSD Gendarmerie Pour le préfet et ses collaborateurs, la crise est un horizon quotidien. Elle fonde une discipline de l'esprit et du comportement.

C'est d'abord la conséquence du refus du risque qui marque notre société et de son corollaire, la demande croissante de protection de la part de nos concitoyens, pour lesquels la sécurité est, par essence, le domaine légitime de l'Etat.

C'est ensuite l'application d'un principe simple qui donne la priorité à l'échelon local parce qu'une crise est d'autant mieux gérée que la réponse vient d'abord du terrain.

Plus évolué notre pays renforce sa sensibilité aux menaces nombreuses et diversifiées qui peuvent avoir des répercussions majeures sur son fonctionnement.

Inondations, feux de forêts, tempêtes, accidents technologiques, pollutions diverses, insécurité routière et mouvements sociaux constituent le lot quotidien des aléas auxquels les préfets doivent s'attendre.

C'est dire l'importance qui doit être attachée à consacrer du temps et des moyens pour préparer et si possible anticiper les crises. C'est en effet dans le quotidien que se prépare l'exceptionnel.

La constitution d'une salle opérationnelle bien configurée, rigoureusement pré-équipée et intelligemment localisée constitue l'un des facteurs clés de réussite et le gage d'une efficace coordination interministérielle

Cette coordination repose notamment lors des situations de crise sur une circulation adaptée de l'information. Rechercher le renseignement, le traiter, organiser les secours, informer tous les acteurs, communiquer à destination du public et des média, rendre compte aux autorités sont les préoccupations de tous les instants pour les équipes de crise. Il leur est alors essentiel de se comprendre, de savoir quels sont les moyens dont on peut disposer et quand et comment les employer. La satisfaction de ces exigences n'est possible que par la réactivité et l'anticipation, donc par le recours à des structures de coordination prédéfinies.

La mise en place de centres opérationnels adaptés à une gestion moderne des crises constitue une solution éprouvée mais insuffisamment généralisée au plan national. Il convient donc de les systématiser et de la doter des moyens de fonctionnement et de liaison indispensables à leur efficacité.

LE PREFET ET LA CRISE

Directeur des Opérations de secours, le préfet ou son représentant assure le commandement stratégique de l'ensemble des acteurs de la crise. Il s'appuie sur les responsables concernés qui exercent la conduite tactique de leur entité.

Pour faire face à ces enjeux, il doit disposer d'un ensemble de ressources dont le noyau est le Centre Opérationnel.

Le Centre Opérationnel regroupe l'ensemble des moyens nécessaires à la conduite stratégique d'une crise en préfecture. Dispositif à géométrie variable, il est activé en fonction des exigences, de sa forme la plus simple, à sa forme la plus élaborée : le Centre Opérationnel de Défense.

Il est mis en œuvre par le SIDPC, ou par le bureau du cabinet dans les crises d'ordre public, avec le support opérationnel du SDSIC qui assure la permanence des moyens de communication.

Destiné à assister le préfet dans sa mission, il assure les grandes fonctions d'un poste de commandement :

- le recueil et le traitement de l'information,
- l'aide à la décision,
- la coordination des opérations de secours
- la diffusion des ordres et la réception des comptes-rendus.

Complétées par :

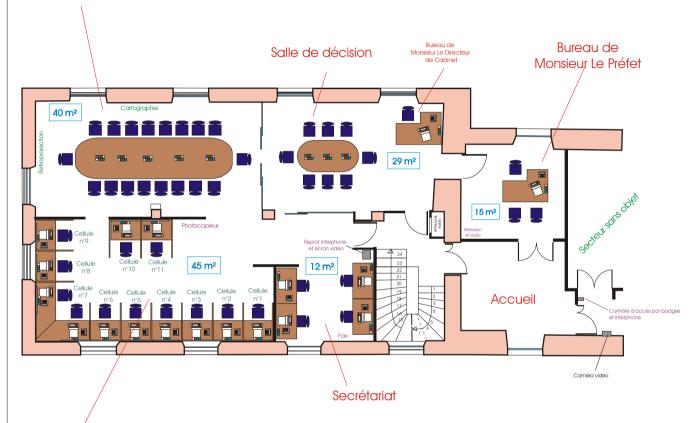
- l'émission de synthèses à destination des autorités zonales et gouvernementales
- l'information des élus, la communication à destination des médias et le renseignement du public.

L'aménagement d'un Centre Opérationnel doit être conçu en fonction des spécificités du département, des risques auxquels il est exposé et des ressources immobilières disponibles.

Le Centre Opérationnel et ses ressources doivent êtres disponibles dans toutes les situations de crise. Aménagé dans la préfecture ou dans une de ses annexes immédiates, il doit être protégé contre les principaux risques recensés sur le territoire concerné, y compris les actes de malveillances. Cette exigence concerne l'ensemble des moyens dont l'utilisation peut s'avérer nécessaire.

Surface total de 141 m²

Salle de situation



Cellules de liaison

Cellule n°1	Adrassec	Cellule n°7	Gendarmerie
Cellule n°2	Armée	Cellule n°8	EDF/GDF
Cellule n°3	DDE	Cellule n°9	DRIRE
Cellule n°4	SAMU/SMUR	Cellule n°10	Police
Cellule n°5	DDAS	Cellule n°11	CRS
Cellule n°6	SDIS		

Au niveau inférieur :

- Toilettes et douches
- Salle de restauration et de repos de 40 m²

PREFECTURE DU LOIRET

Salle opérationnelle de gestion de crise

Organisation

Rez de chaussée

Ech : 1/100

Dessmateur : F.HOVILLON

Date: Novembre 2004

